



Assemblée générale

Distr. générale
15 Septembre 2014

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 Septembre 2014]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Accroître l'aide humanitaire internationale et la solidarité envers les pays d'Afrique de l'ouest touchés par l'épidémie d'Ebola pour atténuer son impact socio-économique sur les populations civiles

La maladie à virus Ebola (appelée aussi fièvre hémorragique à virus Ebola) est une maladie grave souvent mortelle, dont le taux de létalité peut atteindre 90%.

A l'approche de la date butoir des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la fièvre hémorragique d'Ebola affecte lourdement les populations civiles en Afrique de l'Ouest. Le manque de solidarité internationale et face à l'inefficacité des structures sanitaires des pays touchés depuis l'apparition du virus il ya plus de six mois, sa propagation a pris une dimension extraordinaire et continue de créer une psychose générale dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et au niveau international.

L'épidémie a fait au moins 1427 morts : 624 au Libéria, 406 en Guinée, 392 en Sierra Leone et 5 au Nigéria, sur un total de 2615 cas (confirmés, probables ou suspects), selon le dernier bilan de l'OMS.

Compte tenu de la menace récurrente que représente la fièvre hémorragique Ebola pour la sécurité, la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans le monde :

La RADDHO demande la tenue rapide d'un dialogue interinstitutionnel sur Ebola en vue de l'adoption des mesures d'urgences préventives pour contrer les risques de propagation et de contaminations à grande échelle dans plusieurs autres pays.

La fermeture des frontières maritimes, aériennes et terrestres n'est pas une solution efficace pour lutter contre la maladie, il faudrait plutôt œuvrer au renforcement des structures sanitaires en observant des règles rigoureuses d'hygiène et de contrôles efficaces des zones à risques.

La création d'un fonds de contribution volontaire est indispensable pour éradiquer durablement le fléau.
